



LE GRAPPILLON

N° 118 – mai 2023



M. Eric Monney, nouvel employé communal, en remplacement de M. Claude Dumas.

STATISTIQUES COMMUNALES

Période du 01.10.2022 au 31.03.2023

Départs durant la période	35
Arrivées durant la période	65
Naissances	7
Décès	3
Habitants au 31.03.2023	1117

SOMMAIRE

PAGE

Il y a du talent chez nous !	2
Au coin du feu	5
Jeunesse de Berlens	8
Il était une fois à Mézières	10
Noël des aînés	16
Chœur L'Amitié	18
Informations communales	20
90 ans Mme Dénervaud	24

Il y a du talent chez nous !

La rubrique est ouverte aux personnes qui ont du talent et qui s'en servent pour porter haut les couleurs de notre Commune. C'est un clin d'œil à des acteurs, hommes et femmes, vieux et jeunes, sportifs et artistes ou encore artisans et novateurs, etc..., bien de chez nous.

Cette édition nous fera rencontrer Fabian Jobin, ressortissant de Mézières.

Fabian Jobin

L'hyperactif Fabian Jobin, originaire, comme son nom de famille l'indique, du Jura, est né en 1991 à Mézières, a grandi et fait toutes ses écoles dans ce beau village et, même si aujourd'hui il habite dans le district de la Gruyère, il reste très attaché à sa Glâne natale, où demeurent sa maman, conseillère communale, et quelques bons potes. D'ailleurs, les panneaux routiers annonçant la localité de Mézières, qu'ils soient placés au nord ou au sud du village, sont sa Madeleine de Proust ! Ce seul nom évoque en effet pour lui, d'une part, les instituteurs Dupont et Dupond, soit les immanquables et estimés maîtres des lieux durant des décennies, Gilbert Christinaz et Claude Perroud, et, d'autre part, les pâtisseries de la boulangerie, le jambon et le saucisson de la Jambonnière ou encore les fromages de la laiterie, des produits locaux réputés. Petite anecdote à ce sujet : alors que Fabian se trouvait à Toronto en 2008 pour un séjour linguistique, il entra dans une fromagerie canadienne et vit du Gruyère de Mézières en vente ! Argenté comme un étudiant peut l'être et au prix de 60.- le kg, il se contenta de savourer une tranche de « son » terroir.

Bon élève, il rejoint, après ses écoles enfantine et primaire, la classe pré-gymnasiale du CO de la Glâne, à Romont, et y apprend, entre autres et avec grande satisfaction, les fondements des cultures grecque et latine, parcours finalement assez classique pour un enfant qui rêvait de devenir égyptologue. Puis, il file au Collège St-Michel, à Fribourg, où il obtient sa maturité en langues. Fabian parle le Français, l'Allemand, l'Anglais, l'Espagnol, comprend parfaitement l'Italien et aujourd'hui perfectionne son Suisse-allemand. On le constatera par la suite : son polyglottisme sert à souhait ce globe-trotter trentenaire !

A 20 ans, il accomplit son service militaire en qualité d'explorateur/radio dans la plus petite caserne de Suisse, sise à proximité de Thoun et, avec l'argent économisé pendant les six mois passés sous les drapeaux, il entreprend un grand voyage en Amérique du Centre et du Sud, parcourant notamment le Costa Rica, le Pérou, le Vénézuéla et Cuba, pays qui lui donna curieusement l'idée de se lancer dans des études en relations internationales avec l'objectif de devenir un jour diplomate. Oui, curieusement, puisqu'à Cuba, alors qu'il « était à sec » financièrement et cherchait un appui à l'Ambassade de Suisse, un représentant de cette institution le renvoya « sèchement » avec un « débrouillez-vous » ! Aidé par des personnes plus amènes qui lui ont fait confiance et auxquelles il a remboursé les prêts dès son retour en Suisse, il a pu poursuivre son périple, tout en se persuadant qu'il devrait entreprendre des études qui lui feraient voir du pays et apporter des solutions plus humaines que son vécu cubain. C'est ainsi qu'il fréquente l'Université de Genève et étudie les relations internationales pendant deux ans. De bonnes notes lui permettent d'être choisi parmi les étudiants de cette faculté pour terminer son Bachelor au Canada, à l'Université de Montréal, en 2016. Son premier « vrai » travail après les études fut un stage au Département Fédéral des Affaires Etrangères (DFAE), à Berne, un job magnifique, qui lui a donné l'occasion de côtoyer toutes les « huiles » du Parlement et dont il garde un excellent

souvenir : « c'était agréable de manger un sandwich sur la terrasse du Palais fédéral avec notamment le Conseiller fédéral Didier Burkhalter ou d'autres personnalités du monde politique, toutes très abordables. C'était aussi l'époque des élections américaines et, comme je travaillais dans la section américaine, j'ai vécu un moment magique en participant à l'élaboration des divers scénarios possibles et, partant, des différents discours que le Président de la Confédération devait prononcer en l'honneur du/de la futur-e président-e américain-e ». Ce fut Trump ! A la suite de ce stage, Fabian Jobin retourne sur les bancs d'école en vue d'obtenir un Master en management et action publique. Cette formation était dispensée à l'Institut de hautes études en administration publique (IDHEAP) de l'Université de Lausanne et traitait les principaux enjeux et défis auxquels le monde politique et les institutions publiques étaient confrontés pour piloter l'action publique.

Toutefois, deux éléments forts vont changer le cours de sa vie, l'un réaliste et terre-à-terre, l'autre particulièrement fascinant et attirant. Ainsi, le stage au Palais fédéral, à Berne, s'il fut une belle et enrichissante expérience, l'a convaincu qu'il aimait trop le plein-air pour s'enfermer des journées entières dans un bureau et Fabian s'est dit que même les couloirs majestueux du Palais fédéral ne valaient pas les activités réalisées en pleine nature. De même, passionné depuis son adolescence par les aéronefs sans pilote et contrôlés à distance de façon autonome grâce à un logiciel, Fabian « jouait » déjà depuis 2011 avec son premier « faux-bourdon » (en anglais « dron ») qu'il avait affublé d'une caméra et qu'il faisait régulièrement « bourdonner » à Mézières, en particulier sur le chemin de l'Oratoire. Lui vient alors l'idée de photographier et de filmer au moyen de son OVI (objet volant identifié) des segments de nature, des sites, des quartiers, des entreprises, des événements sportifs ou culturels et de publier ses « œuvres » sur les réseaux sociaux ou de les proposer directement aux différentes institutions et associations concernées, aux offices de tourisme, etc.... Aussi se fait-il connaître petit à petit. Bien plus, son travail de Master intitulé « Analyse du régime de gestion des drones dans l'espace aérien inférieur suisse » lui permet, d'une part, d'associer passion et diplôme et, d'autre part, d'obtenir une crédibilité certaine, puisque cet important travail d'analyse sur l'évolution des drones, l'état des lieux, les risques éventuels, est actuellement la seule publication universitaire dans notre pays. Fabian Jobin est donc une référence dans ce domaine. Et, suite logique, il acquiert une renommée qui ne cesse de grandir. C'est d'abord, la Bibliothèque cantonale et universitaire (BCU) de Fribourg qui lui achète ses images et lui verse la somme de CHF 2.500, soit le montant correspondant à l'achat de son premier matériel volant et filmant. Puis les médias s'y mettent et les interviews se succèdent, dont un récent (une page entière sur La Liberté du 10.01.2023) au sujet de la nouvelle législation européenne qui requiert une formation spécifique et un permis pour piloter un drone. Sa notoriété naissante lui ouvre plusieurs portes et le conduit notamment en Tanzanie, pays de l'hémisphère sud situé en Afrique de l'Est en bordure de l'océan indien, pour y former des pilotes de drones mais aussi pour y monter des vidéos.

C'est donc tout naturellement que Fabian Jobin décide, après l'octroi de son Master, de se lancer dans la réalisation de documentaires, de reportages pour des événements ou encore des clips pour promouvoir les activités d'une entreprise. Sa maîtrise de la conduite des drones lui sert pour les prises d'images vues du ciel au même titre que la caméra est l'outil principal qu'il manie au sol. Dès lors, il fonde avec son collègue et ami Arthur Gremaud une Sàrl et installe sa société de production audiovisuelle à Vaulruz, dans laquelle collaborent actuellement six personnes. Aujourd'hui Fabian est ce qu'on appelle, dans le jargon, un vidéaste et exerce deux professions en une : celle de caméraman qui fait de la production audiovisuelle et celle de cinéaste qui imagine et écrit des scénarios. Autrement dit : adieu diplomatie, ambassade, hôtels étoilés et voyages en classe business et bonjour reportages, documentaires, courts métrages sur les chantiers de la région, sur la vie de famille dans les chalets d'alpage, sur l'élevage des chevaux dans les Franches-Montagnes, sur les courses à pied, à ski ou à vélo.

Les rêves d'autrefois ont donc un peu changé : sans doute moins de faste et de mondanité, mais plus de contacts vrais avec des « gens sincères qu'il est bon d'apprendre à connaître ». Et Fabian apprécie tellement cette nouvelle situation qu'il déclare tout de go : « j'ai la chance d'exercer un métier qui est mon hobby ». Ce job lui laisse aussi des plages pour de beaux voyages, sac au dos, avec sa compagne, juriste de métier, pour ses amis qu'il rencontre régulièrement au sein de la Jeune Chambre Economique de la Glâne ou parfois lors de meetings politiques (plutôt ceux de la couleur de son lieu de vie, la « verte Gruyère » !), pour pianoter en autodidacte, patiner à Marly et jouer la troisième mi-temps avec ses potes et surtout pour disputer, tenez-vous bien, le championnat d'unihockey dans deux catégories avec deux équipes différentes (l'unihockey appelé aussi floorball permet à un joueur d'avoir deux passeports !). Ainsi, Fabian défend les couleurs de l'UHC Semsales en 2^{ème} division nationale et celles de l'UHC Jongny, seule formation romande à évoluer en 1^{ère} division nationale. On l'a écrit au début de l'interview : Fabian Jobin est un hyperactif !

Pâques approche et les vacances aussi. C'est l'heure de préparer « son » voyage annuel. Après l'Iran, le Chili, la Colombie, Hawaii, ce sera les Philippines, un nouveau coin de terre et une nouvelle culture à découvrir, sac au dos, mais avec un pilote dans l'avion pour s'y rendre !

Alors, bon vent, à toi Fabian, que nous nous réjouissons de rencontrer ici ou là et pourquoi pas devant notre petit écran à l'occasion d'une nouvelle émission, genre « PJ » (Passe-moi les jumelles). La RTS, Netflix, Arte et d'autres médias t'ont déjà approché, Alors, à l'étape suivante...

Michel Lachat - 23 mars 2023

DÉCHETS' TRI
À DOMICILE

**Fini tous ces allers-retours
à la déchetterie**
Pour vous ... je m'en occupe !

Un service de collecte de déchets à domicile

Raphaël Quaglia - dechets-tri-a-domicile.ch - 079 558 81 82

**Keller
Silvio**
agencement de cuisines

1680 Berlens
079 250 36 28

Drainage Lymphatique m.o. Vodder

LYMPHE & BEAUTÉ
~ ESPACE BIEN-ÊTRE ~

Evelyne Hermenjat
esthéticienne

076 264 45 30
www.lymphebeaute.ch
Grand-Rue 28 | 1680 Romont

Au coin du feu

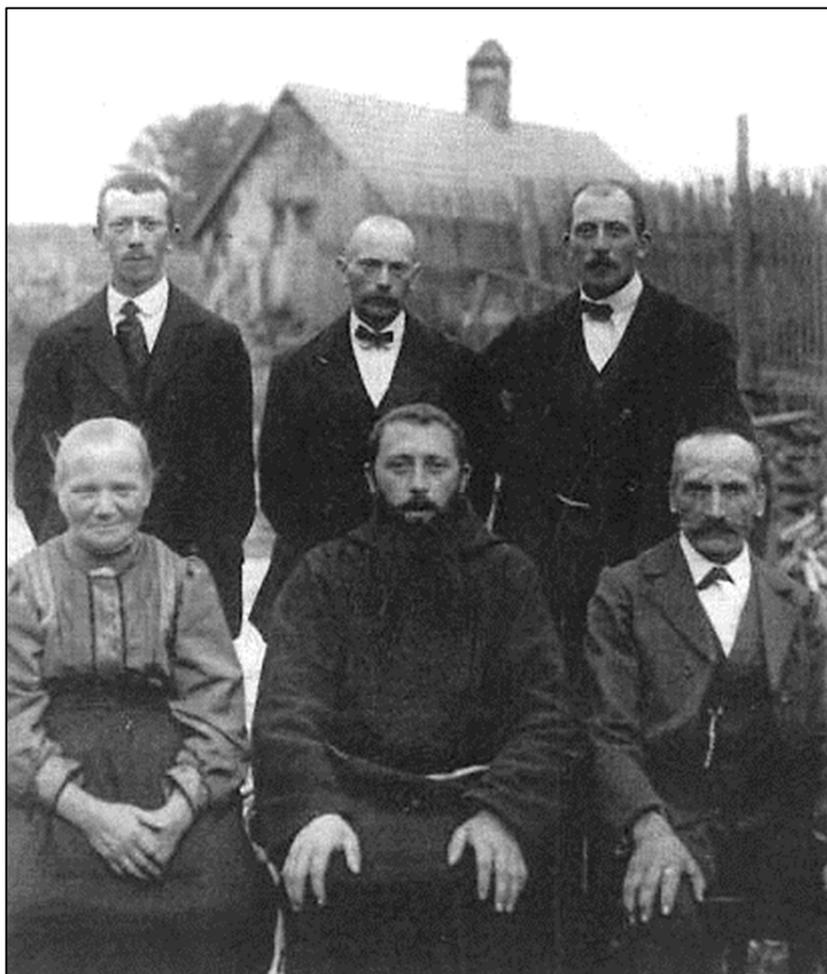
**Il y a cent ans, le 10 septembre 1923,
le missionnaire R.P. Théophile Dumas
quittait Mézières pour les Seychelles**



Préambule

En juin 2020, le Grappillon ouvrait la rubrique « au coin du feu » suite au dépôt d'une photo de classe de l'année scolaire 1950-51, laquelle a été commentée par deux « survivants ».

Aujourd'hui, Raphaël Dumas, ancien peintre en bâtiment à Mézières et autre « mémoire vivante du bled » nous a transmis une photo de ses grands-parents Antoine et Alexandrine et de leurs quatre fils, Ernest (père de Raphaël), François, Florentin et Léon, « le Révérend Père Théophile », à l'occasion du départ de ce dernier pour les missions aux Seychelles en 1923, donc voici 100 ans.



Derrière, de gauche à droite :

Ernest (1900 - 1986)
François (1893 - 1984)
Florentin (1892 - 1969)

Devant :

Alexandrine (1858 - 1939)
et Antoine (1860 - 1934) entourant
Léon, le Père Théophile (1896 - 1925)

Un peu de géographie, de démographie, d'histoire et d'économie

Les Seychelles sont un archipel de cent-seize îles (dont une artificielle) situé en Afrique de l'est, dans l'océan Indien. Toutes les îles sont regroupées en un Etat, la République des Seychelles, dont la capitale

est la ville de Victoria sise sur l'île principale de Mahé. Petit pays avec une superficie totale de 454 km², il est pourtant très étendu puisque 1000 km séparent les deux extrémités de l'Archipel, de nature granitique et dont le point culminant : « le Morne Seychellois » s'élève à 906 m. Au sud des Seychelles, se trouvent Madagascar, Maurice, les Comores et la Réunion, des lieux prisés par les touristes !

La population vient de dépasser les 100.000 habitants, dont 90 % vivent sur l'île de Mahé et sont de descendance créole provenant des colons français et des esclaves africains, les autres 10 % sont d'origine européenne. La langue la plus commune est le créole seychellois ou seselwa (dialecte issu du swahili, du malgache et du français). L'anglais (utilisé dans l'administration et les affaires) et le français (utilisé dans la presse écrite, l'affichage commercial et les cérémonies religieuses dominicales) sont les deux autres langues courantes. Les Seychellois sont largement catholiques (plus de 75 %), mais certains pratiquent l'anglicanisme (6 %), l'hindouisme (2 %), l'islamisme (2 %) et autres (14 %). Enfin, le taux d'alphabétisation est total, ce qui est remarquable et qu'il faut saluer !

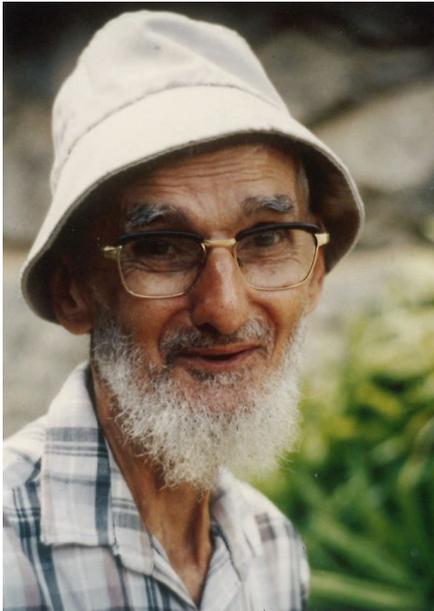
Un brin d'histoire pour relever que naguère (on a trouvé des traces datant du 7^{ème} siècle) des marchands arabes auraient passé par cet endroit. Par contre, il est établi, par les comptes rendus écrits, que l'explorateur portugais Vasco de Gama a découvert, en 1501, l'archipel qu'il appela « Amirantes ». Puis, des pirates se sont installés et ont utilisé les différentes îles pour leur « commerce » avant l'arrivée des Français au milieu du 18^{ème} siècle. Le 1^{er} novembre 1756, le commandant Corneille Nicolas Morphey a pris officiellement, au nom du roi de France, possession du territoire et a baptisé les principales îles de l'archipel : « Séchelles », qui s'écriront par la suite « Seychelles ». Pendant les guerres napoléoniennes, les îles furent perdues par la France et passèrent officiellement sous le contrôle du Royaume-Uni en 1814. Petite mais triste anecdote qui a marqué profondément la population : lors de la Première Guerre mondiale (1914 – 1918), 796 hommes de l'armée des Seychelles s'engagèrent aux côtés des Britanniques et 358 ne revirent jamais leur pays. Depuis le 29 juin 1976, les Seychelles forment un Etat indépendant et sont une république présidentielle, membre aussi bien du Commonwealth que de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie.

Si la pêche thonière industrielle est particulièrement développée, le tourisme est la principale ressource des Seychelles. Ses plages de « Beau Vallon » et d' « Anse Source d'Argent » sont parmi les plus belles du monde. De même l'atoll d'Aldabra pour ses tortues géantes et la vallée de Mai pour ses cocos de mer, qui produisent le célèbre fruit : le coco-fesse, sont classés au patrimoine mondial de l'Unesco.

La Mission aux îles Seychelles

L'Eglise catholique aux Seychelles trace ses origines à l'arrivée des premiers colons dans l'archipel au 18^{ème} siècle, la plupart des colons étant catholiques. Grâce à l'arrivée, en 1851, du Père Léon des Avanchers, un capucin savoyard, de forte personnalité, la « Mission Catholique des Seychelles » fut, en 1864, officiellement confiée à la Province des Capucins de Savoie et se développa rapidement grâce au dévouement et au zèle des missionnaires de cette région de France. Mais à cause de la Première Guerre mondiale et aussi compte tenu du manque de personnel, les capucins savoyards cédèrent la place à leurs confrères de la Province de Suisse romande, en 1922. Depuis lors, 120 missionnaires y ont consacré leur vie. Parmi ceux-ci, le R.P. Théophile Dumas de Mézières, capucin, né le 28 février 1896, profès le 12 septembre 1916, ordonné prêtre le 30 avril 1922, parti pour la Mission le 10 septembre 1923 et décédé « accidentellement », selon les autorités locales, le 18 avril 1925, soit un peu plus d'une année après son arrivée sur l'île. Selon des sources non-officielles, les circonstances de sa mort n'ont jamais été élucidées ou n'ont jamais voulu être élucidées. Certaines personnes sont d'avis que le brave R.P. Théophile a été tué volontairement, alors qu'il se déplaçait, à pied, pour une visite de courtoisie dans une mission voisine, la « Mission de la Misère ».

L'œuvre d'évangélisation du R.P. Théophile fut poursuivie par ses pairs missionnaires, dont le Frère Victor Golliard, également de Mézières, arrivé aux Seychelles en 1948 et dernier frère suisse à rentrer au pays en 1995, gravement atteint dans sa santé.



Durant son séjour de 47 ans aux Seychelles, le Frère Victor a participé à de nombreuses constructions d'églises et d'écoles. Homme à tout faire, à la fois architecte et couvreur, il était, selon la caricature signée par un Frère italien, « l'image vivante du Capucin, accueillant même un nid d'oiseau dans le capuchon de sa bure » ! Alors, chères concitoyennes et chers concitoyens de Mézières-Berlens qui rêvez de passer quelques jours aux Seychelles, perle de l'océan Indien, annoncez votre présence et évoquez sans crainte nos deux « célébrités », particulièrement appréciées tout là-bas, dans les îles, pour leur évangélisation et le bien-être qu'ils ont apportés au peuple Seychellois.

Michel Lachat - 20 avril 2023



LE COLORADO
station-service - shop - bar à café
Patricia Gabriel Moreira & Juan Moreira
Rte de Vuisternens, 1684 Mézières

Shop ouvert à votre service 7j/7j
du lundi au samedi de 6h à 21h
dimanche et jours fériés de 6h à 19h

Alimentation, produits frais, fruits et légumes, produits surgelés,
boulangerie, fleurs, cadeaux, presse, loterie.

Bar à café avec petite restauration, agence postale,
Shop online, livraison à domicile, salle de conférence.

De Bon Poil!
Salon de toilettage pour chiens



Produits naturels
Possibilité gardiennage

Volery Nicole
1680 Berlens

079/504.75.31
sur rendez-vous



GLASSON MIAUTON

Votre partenaire pour tous les projets de construction

Jeunesse de Berlens et environs

La Jeunesse de Berlens a organisé sa traditionnelle raclette villageoise. La fête a eu un grand succès et elle souhaite tout particulièrement remercier les habitant.e.s de la commune de Mézières-Berlens pour leur soutien, car sans eux, la fête n'aurait pas pu être autant belle.



AMEUBLEMENT - AGENCEMENT

Gilbert L'HOMME

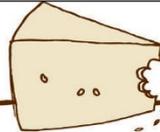
AMEUBLEMENT:

Visitez sans engagement
3 étages d'exposition
Ouvert tous les jours
de 8h. à 12h. et de 13h. à 20h.

MAÎTRE ÉBÉNISTE
1684 MÉZIÈRES / ROMONT
TEL 026/652 29 94 - FAX 026/ 652 44 94

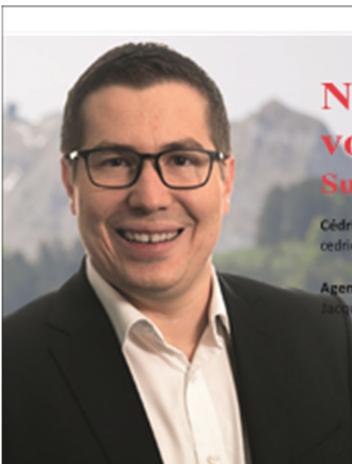
AGENCEMENT:

Cuisines - restaurants
Magasins - bureaux
Escaliers - boiseries
Portes - armoires



Fromagerie de Mézières

Ouvert tous les jours 7h30 - 11h30 16h - 19h



**Nous sommes à
vos côtés.
Surtout en cas de pépin.**

Cédric Dénervaud, M 079 580 96 12
cedric.denervaud@mobilier.ch

Agence générale Bulle
Jacques Yerly

Agence Romont
Rue du Château 101
1680 Romont
T 026 916 10 40
bulle@mobilier.ch
mobilier.ch

la Mobilière

06/018

MASSAGE & SANTE

Relaxants, sportif, réflexologie
Shiatsu & méridiens, Sumathu
Drainage lymphatique
Massage de Dorn & de Breuss
Lomi Lomi Nui
Pierres chaudes
Reboutement (neuromusculaire)

Monique Veith Yerly
Masseuse médicale CRS

Rte. de la Nerigue 6, 1680 Berlens Tél. 026 652 41 91
m.veithyerly@bluewin.ch www.massageetsante.pagesjaunes.ch



**La
Jambonnière SA**

Spécialités de jambon à l'os
fumé à la borne
Médaille d'Or

La Jambonnière SA
1684 Mézières / FR
Tél. + fax 026 652 25 24
Fermé le mercredi

LAGGER SA

Chauffage – Ventilation – Sanitaire
Traitement des eaux – Entretien - Dépannage

Rte de Raboud 9 – 1680 ROMONT
Tél.: 026 652 28 11 – Fax: 026 652 28 69
E-mail: secretariat@lagger.ch

IL ÉTAIT UNE FOIS À MÉZIÈRES.... !

Troisième épisode : 1886 – 1900

Cette troisième rubrique sur les archives communales débute le 14 mars 1886 et s'achève le 17 juin 1900. Durant cette période, comme d'ailleurs dans les années précédentes, la pauvreté, voire la misère, étaient le lot d'un bon nombre de familles, ce d'autant que la plupart de celles-ci étaient nombreuses. Dès lors, en traversant Mézières, on pouvait voir et constater que certains ménages « vivotaient » dans des logis complètement délabrés. Aussi le conseil communal était-il régulièrement sollicité pour venir en aide aux concitoyens les plus démunis et leur offrait : lait, farine, pommes de terre, souliers, habits, bois de feu et parfois un peu d'argent.

Le Grappillon ne va donc pas rapporter les très nombreuses séances lors desquelles les membres du conseil communal décidaient d'octroyer une assistance à qui de droit. De même, les demandes traditionnelles et récurrentes, telles que l'attribution du four banal ou l'autorisation de vente de vin, notamment à la bénichon, ne seront pas répétées. Cette troisième chronique se veut donc un florilège de faits marquants, d'activités originales, de décisions insolites, de requêtes exceptionnelles ou encore de demandes savoureuses adressées aux autorités. L'auteur de cet article tente de relater les faits et gestes avec le ton, le parler et les expressions du coin, en utilisant les guillemets et parfois en recopiant in extenso les requêtes. Il se permet de temps en temps d'y ajouter sa touche personnelle *en usant de l'écriture italique*.

1. Des édiles sans visage, mais des noms bien de chez nous

Il est apparu opportun de commencer cet article en donnant la composition des autorités communales en avril 1886. La présidence des séances du conseil revenait à **Alphonse Déneraud** (syndic). **Joseph feu Jean Golliard** (des Groulez) était nommé à l'unanimité vice-syndic et se voyait confier la direction dite des pauvres, tout en étant désigné boursier du fonds des pauvres pour les années 1888 - 1889. L'administration des propriétés foncières était conduite par **Pierre Carrel** (ferme de l'Essinge, sise au début de la route du Mottex) ; les finances revenaient à **Félix L'Homme**, désigné également boursier des fonds de commune et d'école pour deux ans, et l'édilité à **Jean Oddin**. **Anselme Golliard** était confirmé dans ses fonctions d'huissier communal pour une nouvelle période de 4 ans. Il en allait de même pour **François Oddin** en qualité de capitaine du feu, de **François feu Jean Golliard** et de **Florentin Dumas** en tant que membres de la commission du feu et d'**Ernest Déneraud** comme percepteur des impôts.

2. Les intempéries des 2 et 3 octobre 1888

Suite aux pluies torrentielles du début octobre 1888, la route cantonale, c'est-à-dire « la vieille route », aujourd'hui appelée route de débord ou route des tracteurs, l'aqueduc « Au Dégolâ » et la passerelle du Cloalet, située un peu avant la maison actuelle de la famille René Kolly (côté ouest) ont subi d'importants dégâts dus aux crues de la Glâne et du ruisseau du Tremblex, lequel s'écoulait directement vers la Parqueterie et y faisait fonctionner la scie. La passerelle du Cloalet fut retrouvée 300 mètres plus bas, soit à proximité de l'actuel restaurant de la Parqueterie, bâtisse qu'on surnommait « au Cloalet » ou encore « Sus le Moulin ». *Quant à l'aqueduc « Au Dégolâ », le mérite des archives est de l'avoir mentionné et de l'avoir fait connaître. En effet, Mézières peut se targuer d'avoir possédé un aqueduc ! Certes, pas un aqueduc semblable à celui du Gier, long de 85 km, desservant la ville antique de Lugdunum (Lyon) et dont on peut encore aujourd'hui admirer les vestiges très protégés. Mais un aqueduc tout de même ! A savoir, un système de transport de l'« or bleu », par canal couvert ou canalisations (tuyaux), servant à amener l'eau d'un endroit, où elle est disponible et de bonne qualité (source) vers un autre où elle est nécessaire (ville, village, moulin, scierie, etc...). Ce transport se fait par*

le moyen de la gravité (donc sans pompe, contrairement à l'eau d'un puits), c'est-à-dire en utilisant la pente du terrain, comme une rivière naturelle. Intelligents nos ancêtres !

3. Remède de grand-mère

Pour les « victimes » de « l'incontinence d'urine », une « maladie repoussante » provoquée en principe par « la faiblesse de constitution ou d'anémie », *le Dr Perlimpinpin* décidait de faire donner aux malades de fuites urinaires placés en pension 4 œufs par jour durant un mois. Le maître de pension s'occupait des œufs et la bourse des Pauvres de la facture.

3. Artilleur à l'affût !

Le 15 août 1889, le Conseil communal décide, à la demande de la société de jeunesse, de réparer un canon dans un état complet de délabrement aux frais de la bourse communale. Les conseillers exigent toutefois que cette pièce d'artillerie reste la propriété de la commune jusqu'au remboursement total des coûts de réparation et d'entretien par dite société de jeunesse. Bien plus, il est décidé que, dès la remise en état de ce « jouet » particulier, celui-ci sera « prêté au public », qui déboursera 5 francs pour son utilisation et devra le rendre en bon état **au capitaine du feu** chargé de la gérance - *c'est une évidence* - de **cette arme à feu**, qui fait du bruit et couler beaucoup d'encre, puisque, d'une part, en juin 1891, la Feuille officielle invite les ayants-droit au canon à une réunion à la salle de l'école pour discuter de la propriété de cet engin et, d'autre part, le 1^{er} août 1891, soit lors du sixième centenaire de la fondation de la Confédération suisse, Mézières « tira au canon » !

4. A ne pas confondre le travail et le fravail

Apparu au 12^{ème} siècle, le mot « travail » est un déverbal de « travailler » issu du latin populaire « tripaliare » et signifiant « tourmenter, torturer avec le tripalium, instrument de torture formé de trois pieux pour punir les esclaves. Autrement dit, le mot « travail », qui désigne également un tourment psychologique, a, dès son origine, une connotation négative. Et l'Eglise catholique, omniprésente et omnipotente au Moyen-âge, a donné au mot travail le sens d'activité manuelle pour expier le péché originel et pour sustenter la communauté, le travail étant un mal nécessaire pour l'homme. Au 15^{ème} siècle, on distingue les deux sens du mot « travail » : le labeur (labor), qui est une peine, et l'ouvrage (opus), qui est une création manuelle. A la Renaissance (16^{ème} siècle), le travail signifie « se donner de la peine pour quelque chose ». Il est synonyme d'effort.

Aujourd'hui, le travail peut être gratifiant, mais, pour certaines personnes, il évoque un désagrément, une corvée, une sanction, voire une torture. Ne parle-t-on pas de bourreau de travail, de travail à la chaîne, de travail d'intérêt général, d'exploitation par le travail. Ces clichés sont confirmés par des citations bien connues, dont : « le travail c'est bien une maladie, puisqu'il y a une médecine du travail (Coluche) ; « le travail acharné n'est que le refuge des gens qui n'ont rien d'autre à faire » (Oscar Wilde) « le travail c'est la santé, rien faire c'est la conserver » (Henri Salvador) ; « une société fondée sur le travail ne rêve que de repos » (L. Langanesi) ; « le seul lieu où le « succès » précède le travail » est le dictionnaire » (Vidal Sassoon).

Par contre, le « fravail » signifiait dans les années 1890 et dans notre région le fait d'aller voler du bois en forêt. Ainsi, en séance du conseil communal du 8 décembre 1892, un jeune garçon de 15 ans, qui s'était rendu coupable de fravail, fut « sérieusement rappelé à l'ordre » et sa hache fut confisquée. Toutefois, devant la promesse du jeune délinquant « de ne plus s'introduire dans les forêts communales à l'effet d'y voler du bois », il est renvoyé, « absous pour ce premier méfait », tout en lui rappelant qu' « au premier rapport du forestier, il sera traduit au bureau de Monsieur le Préfet ».

5. L'eau est vitale

Déjà à cette époque, on cherchait des moyens pour assurer une présence d'eau en suffisance (*on l'a vu avec la construction d'un aqueduc*). Ainsi, à la demande de la Commission du feu, on étudia le projet de construction d'un étang devisé à 650 francs et auquel fut ajouté un montant de 200 francs adjugé par la Direction des Travaux Publics pour le remblayage d'une cave. L'assemblée bourgeoise acquise à cette belle cause vota le crédit et en séance du 25 décembre 1892 (*joli cadeau de Noël*), les deux autorités réunies (Conseil communal et Commission du feu) décidèrent de débiter les travaux au premier printemps.

6. Déjà des accidents et des arrangements plutôt que des sanctions

Le 3 mars 1896, alors qu'il revenait de Romont, un homme fut jeté à terre et blessé par un char lancé à toute vitesse, lequel était conduit par un habitant de Rueyres-Tréfayes. Mandé par lettre du conseil communal, le cocher, *qui s'était pris pour un aurige*, a reconnu sa responsabilité dans cet accident et a plaidé un arrangement qui lui fut accordé à la condition qu'il s'engage à prendre à sa charge tous les frais occasionnés par l'accident.

7. Lettre « in extenso » et sans correction, exception faite des lapsus calami (erreur de plume), adressée à la Commission des biens du clergé catholique

« Monsieur le Président, Messieurs,

Vous connaissez déjà le sinistre qui a détruit, dans la nuit du 4 janvier (1896), la cure de Mézières avec la grange attenante. Immédiatement nous nous sommes occupés des moyens à prendre pour rebâtir les immeubles détruits. Mais deux causes nous obligent à rechercher une autre solution que celle de la reconstruction de la grange : la question financière et la question de l'emplacement.

Parlons d'abord de la question financière. La Paroisse de Mézières n'est point dotée et ne possède guère de fonds ; la commune doit lui fournir les subsides nécessaires pour faire face aux charges qui lui sont dévolues. Vu cette situation, la commune seule devra donc supporter toutes les dépenses occasionnées par la reconstruction des immeubles détruits.

Mais la situation financière de la commune n'est pas très brillante. La construction d'une maison d'école lui a imposé de lourdes charges. Les forêts, mises à contribution pour cette construction et dévastées par le cyclone de 1879, sont actuellement d'un faible rapport. En outre la commune doit fournir de forts subsides aux fonds d'école, des pauvres et de paroisse. Ce n'est donc qu'à force d'économie que l'administration peut faire face à toutes les dépenses.

La reconstruction de la grange du Bénéfice de la cure obligera la commune à contracter un emprunt, et comme sa classification en 1^{ère} classe ne lui permet pas de lever un impôt, elle devra priver pour un temps indéterminé les bourgeois de la jouissance des lots de bois ; ceux-ci devant être vendus pour solder les dépenses causées par le service de l'emprunt.

De plus, pour diminuer les dépenses, nous nous verrons obligés lors de la reconstruction des bâtiments détruits, d'accabler les propriétaires fonciers habitant la paroisse de corvées.

Passons à la question de l'emplacement pour bâtir. Contrairement à ce qui existait auparavant, nous ne sommes point partisans de réunir en un seul corps de bâtiment la cure et la grange ; mieux que nous, vous connaissez les avantages de cette manière d'agir.

Mais le terrain se trouve absolument insuffisant pour l'emplacement de deux bâtiments qui se trouveraient placés à une distance tout à fait insuffisante ; outre le danger que présenterait cette proximité de deux bâtiments en cas de sinistre, elle offrirait encore bien des inconvénients, tant sous le rapport de l'agrément que de l'aménagement.

De plus, le terrain de la cure est très morcelé et aucune pièce de terre n'offre un emplacement convenable pour une grange, soit à cause de l'éloignement, soit à cause de l'impossibilité d'y amener de l'eau.

Donc, vu la situation financière de la commune, la question de la place à bâtir et le désir de l'unanimité de la population, nous prenons la liberté de vous soumettre les propositions qui ont été discutées dans notre séance du 6 courant.

La commune s'engagerait à garantir au Bénéfice de la cure, par obligation hypothécaire, un capital de cinquante mille francs aux trois et demi pour cent. Ce capital produirait un revenu de 1750 frs supérieur de 150 frs au produit actuel du domaine ; et nous pouvons affirmer sans crainte que le traitement de Monsieur le Curé sera garanti aussi sérieusement que par l'engagement d'un fermier. Sur ce revenu de 1750 frs serait prélevé un montant de 80 à 100 francs, équivalent, selon les évaluations de Monsieur le Curé, au produit annuel moyen des forêts qui devrait être capitalisé pour servir à l'augmentation des fonds du Bénéfice.

Conformément au titre déjà existant, la commune fournira l'affouage de la cure. Le bois sera conduit, coupé, aux frais de la commune, comme il était auparavant par les fermiers.

M. le Curé conservera la qualité de communier, avec tous les avantages y attachés. L'acceptation de notre proposition présenterait pour la commune de grands avantages. Elle lui épargnerait une dépense d'au moins 15000 francs pour la construction de la grange et de plus les frais d'entretien et les impôts qui absorberaient les intérêts d'au moins 5000 frs, annuellement.

Telles sont donc, Messieurs, les propositions que nous soumettons à votre bienveillant examen, en vous priant de croire qu'elles nous ont été dictées ni par la pensée de porter préjudice au Bénéfice de la cure, ni de causer des désagréments à la Haute autorité ecclésiastique, dont nous nous déclarons les respectueux et fidèles serviteurs, mais dans l'unique but de concilier les charges qui nous incombent avec les ressources de la commune.

Nous osons espérer que dans votre haute équité, vous voudrez, eu égard aux motifs et aux mobiles qui nous ont fait agir, prendre en considération notre demande. Nous vous devons d'avoir épargné à notre commune de lourds sacrifices matériels et d'avoir éloigné de la paroisse des divisions qui auraient la plus funeste influence sur l'esprit religieux de la population.

Nous vous présentons, Monsieur le Président et Messieurs, l'hommage de notre considération respectueuse ».

Ont signé cette missive le Président et le secrétaire du Conseil de Paroisse, le Syndic et le secrétaire communal.

A la lecture de la conclusion de cette remarquable lettre, on ne peut s'empêcher de relever que nos aïeux savaient déjà « passer de la pommade aux autorités » et les « caresser dans le sens du poil » !

8. Et pour terminer les années 1899 – 1900 : quelques décisions et préavis insolites et cocasses !

- Les conseillers communaux de Le Châtelard et de Grangettes ont fait « des ouvertures » au syndic de Mézières en vue de l'établissement d'une ligne téléphonique desservant Mézières et les deux communes précitées. Vu les vœux émis par plusieurs citoyens et l'utilité d'une station téléphonique, l'assemblée communale a, sans doute (*aucune trace de la décision !*) voté positivement ce nouveau moyen de communication, en assemblée du 7 mai 1899.

Aujourd'hui, le casse-tête des conseillers communaux n'est plus les lignes à construire, mais l'implantation de la 5G et de la fibre optique !

- Il est décidé dans les séances de fin avril et du début mai 1900 de « prendre note d'une note de frs 41,90 pour frais d'éclairage, de chauffage, etc... des salles de séance du Tribunal et de la Justice Paix pour les années 1894 – 1900 ».

Aujourd'hui, vu la pénurie d'énergie et l'augmentation fulgurante des taxes d'électricité, on siégerait volontiers nuit et jour dans les salles de la justice, bien entendu au prix de 1900 !

- Il est décidé « d'imposer chaque ménage envoyant des enfants à l'école de huit heures de travail pour couper le bois des écoles ».

Aujourd'hui, le travail des enfants, en dehors des heures de classe n'est pas particulièrement bien vu. Ce faire conduirait à une hausse massive de plaintes et de recours !

- Il est décidé de préavis favorablement les nombreuses requêtes du « sieur Bard » (*un titre et un nom prédestinés pour tenir un bar à proximité d'une scierie !*) tendant à l'obtention de la concession d'ouvrir un débit de vin « aux Bains de la Parquetterie », d'abord limité à la saison des bains, puis de l'étendre à l'année. En effet, vu l'affluence toujours plus considérable de baigneurs qui usent de la baignade toute l'année et compte tenu de l'importance de l'usine de la « Parquetterie » et du battage des graines, l'ouverture d'un débit de vin dans le bâtiment, devenu par la suite le « café des Bains de la Parquetterie » et, finalement, le « restaurant de la Parquetterie », se justifiait. Ce n'est toutefois qu'après moult hésitations, puisque la buvette des bains « ne répondait point à un besoin spécial de la Commune de Mézières, vu sa situation » (*géographique*), que le conseil communal, dans sa séance du 27 août 1899, finit par préavis favorablement le transfert de la concession accordée, une année auparavant, pour la buvette (devenue trop vétuste et défectueuse) au bâtiment no 107 !

Aujourd'hui, plus de baignade publique à la Parquetterie, même les robinets des douches des vestiaires ont été bouclés. Les footballeurs peuvent toujours « se baigner » sur leur terrain fétiche en cas de pluies diluviennes !

- Enfin, étant donné que « l'article 53 de la constitution fédérale oblige les communes de sonner les cloches aux enterrements des protestants », il est décidé « de signer une pétition, qui a pour objet de faire connaître au Conseil d'Etat qu'il lui est impossible d'obtempérer à l'art. précité de la constitution fédérale, vu que la commune ne possède point de cloches. Celles-ci sont la propriété exclusive de la paroisse et l'autorité communale s'exposerait à un procès si elle voulait en réclamer l'usage ».

Aujourd'hui, on lance des pétitions pour faire « taire » les cloches !!!

Michel Lachat - Février 2023



MÉZI'HAIR
COIFFURE & BARBE

Florence Ramirez Vazquez
Chemin du Tremblex 8
1684 Mézières / FR
079 577 14 15

SANS RENDEZ-VOUS
Hommes & Juniors
LUNDI
17h00 - 21h00

SUR RENDEZ-VOUS
Dames, Hommes & Juniors
MARDI À SAMEDI
Aussi en soirée



**PÂTISSERIE
BOULANGERIE
TEA - ROOM**

1684 MÉZIÈRES

Tél. 026 652 52 60

Au plus près de vos désirs gourmands avec votre Artisan



**PIANO | ORGUE | PARTITION
PERCUSSION | GUITARE**

ROMONT IFR

WWW.FNX.CH

MOREL PEINTURE Sàrl

CREPIS
PAPIERS-PEINTS



GYPSERIE
ISOLATION

Ch. du Vugy 15
1684 Mézières / FR

Tel. : 026.652.22.12
Fax : 026.652.22.13
Natel : 079.481.45.60

Bâtiments ■ Génie civil ■ Entreprise générale



Zone industrielle « En Raboud »

Tél. 026 / 651 91 91 ■ Fax 026 / 651 91 90
secretariat@ropraz-sa.ch www.ropraz-sa.ch



Monique Schmied
Rte de Massonnens 16
1680 Romont/Berlens

Esthétique et bien-être

026 / 652 17 93

phot©Glâne
murielle sèvegrand • photographe

www.photoglâne.ch



construction bois

sallin
robert et pascal sa

1690 Villaz-St-Pierre Tél. 026 653 91 10
sallin.jsa@bluewin.ch Fax 026 653 91 19

NOËL DES AÎNÉS

11 DÉCEMBRE 2022

Qu'il fait bon vivre sans le Covid (ou presque) et renouer avec des traditions bien établies ! En tout cas, en ce dimanche 11 décembre 2022, les aîné-e-s de Mézières-Berlens ont répondu fidèlement à l'invitation de la Commune et de la Paroisse et se sont déplacé-e-s, en nombre, à Villaraboud, dans le but de partager un moment de bonne humeur et d'amitié.

En pleine coupe du monde de football, nos édiles n'ont pas raté leur tir au but en confiant tout naturellement l'organisation de cette journée au FC Vuisternens/Mézières. En effet, le comité in corpore et son équipe de dames, fleuron du football féminin fribourgeois, ont joué, dribblé, shooté et gagné la partie avec panache. Aussi, ont-ils bien mérité leur récompense au terme d'une collecte rondement menée par deux « cocos », le syndic et la capitaine de l'équipe.



En priant l'étoile du Système solaire d'être au rendez-vous, devant le Complexe communal de Villaraboud, à l'heure de l'apéritif, les organisateurs ont brillamment commencé leur mission du jour. Non seulement un soleil radieux a réchauffé les corps des participant-e-s qui affrontaient la première neige de l'hiver, mais l'astre flamboyant, en s'invitant dans la grande salle de la Fourmilière, a immédiatement irradié les cœurs des convives, dont les mines réjouies et les joues rougies ont fait plaisir à voir.

Avec « Coco Raemy » à la baguette et « Jojo music » à l'orgue, la journée ne pouvait être que joyeuse, festive et cocasse. Dans une brève partie officielle, Jean-Marc Oberson, membre du Conseil communal et du Conseil de Paroisse, a ouvert les feux et apporté, en sa qualité de responsable de la journée, les salutations d'usage de nos deux hôtes politique et religieux. Avec des mots bien sentis, il a évoqué cette période de l'Avent qui incite les familles à s'unir et, partant, se trouvait heureux de pouvoir aujourd'hui réunir les personnes aînées de Mézières-Berlens pour reconstituer la « grande famille du village ». Il a également excusé plusieurs personnes inscrites, mais absentes en dernière minute, vu l'assaut soudain d'une méchante grippe.

L'église n'ayant pas délégué de prêtre pour cette communion amicale, le maître de cérémonie, d'autant moins emprunté qu'il est également président de la Paroisse, se chargea de faire respecter un moment de silence à l'attention des défunts disparus cette année, puis prononça la prière avant le repas, un « mix » de « Je vous salue Marie » et de « Notre Père » assaisonné à la sauce de l'actualité, invoquant notamment une aide pour de la benzine et du gazoline au meilleur prix !

Le Président du FC Vuisternens-devant-Romont, Rémy Lager, un enfant de Mézières, a présenté son club préféré, tout en diffusant sur grand écran plusieurs photos évoquant le passé du FC Mézières sur

son terrain de la Parqueterie. De nombreux-euses aîné-e-s présent-e-s dans la salle se sont reconnu-e-s, certain-e-s regrettant leur silhouette de guêpe (surnom donné au club de Mézières), d'autres leur tête garnie de touffes de cheveux bien noirs et en quantité et en longueur ou d'autres encore leurs cuisses et mollets musclés.

L'apéro a ouvert les appétits. Et très rapidement, les footballeuses ont servi le repas principal concocté par la Jambonnière et le dessert-surprise confectionné par la boulangerie Jonin. Le vin a coulé et les sportives ont même pensé « aux petits verres » servis avec le café.



Enfin, place à la danse, frénétique pour certain-e-s aîné-e-s, surtout des dames, remarquables de légèreté, de souplesse, et d'endurance, un peu plus laborieuse pour d'autres, notamment les hommes, souvent trop raides (de vraies barres à mine !) et bien moins entreprenants qu'autrefois ! Bref, les footballeuses, dans leur équipement de sortie, s'y sont mises et ont apporté une fraîcheur bienvenue, faisant tourner et valser les têtes chauves ou blanches. En

entracte, les « solistes » connus et hardis du Chœur de l'Amitié, à savoir Francis, Gaston et Rosy, ont saisi le micro pour entonner leur chanson fétiche.

Et c'est avec un rondin-picotin lancé et « commandé » par le polyvalent syndic que cette rencontre, dont chaque participant-e gardera sans aucun doute un magnifique souvenir, s'est terminée en fin d'après-midi.

Merci à la Commune et à la Paroisse d'avoir agencé cet immanquable rendez-vous de fin d'année. Et vive décembre 2023 !

Un invité : M. Lachat



L'ACTUALITÉ DU CHŒUR L'AMITIÉ DE MÉZIÈRES-BERLENS

Il n'y a pas si longtemps, en 2019, « L'Amitié » Mézières-Berlens fêtait son 60^{ème} anniversaire, rehaussé d'un concert mémorable et de la bénédiction de sa nouvelle bannière.

Contraint au stand-by à cause d'un satané virus, le chœur ne s'est pas pour autant reposé sur ses lauriers ; malgré toutes les mesures mises en place, il a continué sa route... en chantant.

En 2022, il s'est allié au chœur La Perce Neige de Sommentier, le temps d'un concert anniversaire. Puis ce fut la grande fête des Céciliennes à Villaz-St-Pierre avec la remise des Médailles Sainte Cécile.

Des soirées portes ouvertes ont été organisées en ce début d'année, nous gratifiant de trois nouvelles recrues. Un bonus pour notre société !

Avant de continuer plus sérieusement les répétitions, le chœur s'est offert en avril un petit week-end de détente, avec accompagnants, en région alémanique. Malgré une météo maussade, l'ambiance est restée au beau fixe !

Prochain arrêt : la gestion de la Journée des Aînés au mois de décembre.

Un projet de concert spectacle avec théâtre, au printemps 2025, a déjà démarré : les idées fourmillent au cœur de la commission musicale, emmenée par le directeur Florian Crausaz.

Dans un même temps, la mission première du chœur, celle d'animer deux messes par mois, persiste. Il est très gratifiant d'échanger quelques mots avec des paroissiens à la sortie d'une célébration.

Merci à vous tous de l'intérêt et du soutien portés au Chœur L'Amitié.

La secrétaire, Maguy Pittet





SALLIN-BARD
SARL

Naturellement bois

DEPUIS 1987

CHARPENTE
COUVERTURE
FERBLANTERIE
OSSATURE BOIS

Ch. de la Parqueterie 2A
1684 Mézières FR

www.sallin-bard.ch
info@sallin-bard.ch

Nicolas Sallin 079 230 67 51
Joël Sallin 078 750 33 82

Servi-Home



Garde, Promenades, Massages,
Soins à domicile, Fleurs de Bach

Lorena Fou, Assistante vétérinaire,
Masseuse et thérapeute florale pour animaux de compagnie

+41 78 748 82 96

 : Medipet Naturel



MAURON
auto-électricité
ROMONT

Rte des Echervettes 9
1680 Romont

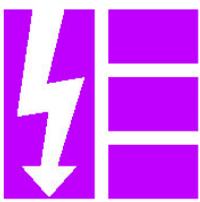
+41 26 652 12 43

Chantal
Coiffure

Chantal Chofflon

Route des Glânes 41
1680 Berlens

Prenez rendez-vous au:
Tél. 079 517 64 16



ELECTROFIL SA
INSTALLATIONS
ELECTRIQUES

Tél. 026 652 45 45

1684 Mézières / FR

www.electrofil.ch
info@electrofil.ch



RAPHAEL DUMAS & FILS SA
GYPSERIE - PEINTURE - PAPIERS PEINTS

MAITRISES FEDERALES

1684 MEZIERES (FR)

TEL. + FAX (026) 652 13 20 NATEL (079) 418 76 30

Espace Soins

Marie-Claude Chambovey
Réflexologue - Magnétiseuse

077 406 82 53
Route de Romont 5
1684 Mézières



www.**CARROSSERIE**
DES
CHAVANNES.CH

info@carrosseriedeschavannes.ch

026 652 14 44
Rte des Chavannes 3
1680 Romont

Matthias Baechler
079 793 71 40
Manu Baechler
079 637 68 44

INFORMATIONS COMMUNALES DIVERSES

Un passage de témoin en douceur

Il y a un peu plus de 40 ans (juin 1980), la défunte « Tribune de Lausanne », disparue en 1984, titrait « Lôzanne bouge » ! Une jeunesse revendicatrice envahissait les rues, défiait les autorités en place et marquait nos mémoires.

A Mézières-Berlens, les autorités en place ne sont pas chahutées (il n'y a d'ailleurs pas de nuage à l'horizon) et tout se passe « en douceur ». Le Grappillon, observateur avisé des va-et-vient, veille attentivement sur « tout ce qui bouge » dans le souci de livrer à « sa » population les mouvements intéressants la concernant. Aussi ce biennuel joue-t-il son rôle d'informateur en annonçant le changement au poste d'agent d'exploitation de la Commune « officialisé », en mars 2023, à l'auberge du Pélerin, à Berlens, en présence du Conseil communal in corpore, du personnel communal et bien évidemment des deux concernés, « l'ancien » Claude Dumas et « le nouveau » Eric Monney.

Un adieu mérité et reconnaissant a été adressé à Claude, qui a « soigné » la Commune de Mézières-Berlens, agrandie en 2004 par la fusion et où il fait bon vivre. Ordre, propreté, sécurité, mots essentiels au développement de Singapour, l'une des villes les plus propres et sécuritaires au monde, sont aussi des termes inscrits en lettres d'or dans le règlement communal et restent un leitmotiv primordial des autorités locales, qui tiennent les rênes de l'ordre public et invitent chaque citoyen-ene à participer à son respect. Il y a toutefois une personne nommée pour contrôler, entretenir, nettoyer, réparer ou encore assurer l'accès aux infrastructures et bâtiments communaux : l'agent d'exploitation, « baptisé » parfois plaisamment le « Mac Gyver » ou le « véritable couteau suisse » de la commune !

Après avoir mis, durant 10 ans, ses compétences, son dévouement et son sérieux à disposition de notre Commune, Claude Dumas quitte son emploi, le devoir bien accompli, et s'en retourne à son domicile de Vuisternens-devant-Romont « soigner » les nombreux chevaux qu'il a en pension. Merci et belle suite, Claude !

Mais avant de goûter aux tâches d'un retraité, il forme son successeur, Eric Monney, ramoneur de formation, solide trentenaire, papa de deux enfants âgés de 6 et 8 ans, domicilié également à Vuisternens-devant-Romont et qui entrera officiellement au service de l'édilité, le 1^{er} mai 2023.



Bienvenue Eric
et bien du plaisir
dans notre
Commune !

Nouveau visage à l'administration communale

Mme Magali Oberson, mariée, deux enfants et domiciliée à Siviriez, a repris le poste de Responsable de l'encaissement des impôts, suite au départ de Mme Sandra Robatel, que nous remercions et à qui nous souhaitons le meilleur avenir.

Mme Oberson travaille depuis le 1^{er} mars 2023 à 30 %.

Nous lui souhaitons une cordiale bienvenue et une fructueuse collaboration.



Obligation de tenir les chiens en laisse

Surveiller son chien !

- *Ramasser les crottes de chien.* L'herbe et le foin souillés par les déjections des chiens provoquent des maladies chez les animaux.
- *Respecter les veaux et les vaches qui paissent.* Il faut tenir son chien en laisse et ne s'approcher en aucun cas des animaux et encore moins des veaux.
- *Un abreuvoir n'est pas une baignoire.* Il ne faut pas laver les chiens dans les abreuvoirs pour le bétail.

La cohabitation dans les zones rurales implique d'avoir des égards. Voici quelques règles à respecter pour éviter les problèmes.

Les agriculteurs vous remercient !



Afin d'éviter des cas de prédation et de dérangement, le Service des forêts et de la nature rappelle aux détenteurs de chiens que leur animal doit être tenu en laisse en forêt du 1^{er} avril au 15 juillet.

Et toute l'année aux abords des pâturages. En effet, les crottes de chien qui se retrouvent dans l'herbe destinée à l'affouragement du bétail présentent un risque sanitaire grave.

Restez en contact avec votre commune!

Les infos pratiques et l'actualité
de votre Commune en toute simplicité
sur **COMMUNEapp**.





COMMUNE DE
MÉZIÈRES FR

Le Conseil communal désirent renforcer la proximité avec ses concitoyennes et concitoyens, la Commune s'est dotée d'une application s'appelant « COMMUNEapp. »

Cet outil simple et efficace nous permettra de vous informer rapidement par notifications, des actualités de la Commune que ce soit en cas d'alerte ou simplement pour des informations plus événementielles.

L'application comporte également la majorité des informations pratiques comme l'agenda communal, les horaires du bureau communal, de la déchetterie, les numéros de téléphones utiles, la location de salles...



Nous vous invitons à télécharger cette application, en scannant un des QR codes ci-dessous ou en la cherchant dans l'Apple store ou le Google Play. Elle est nommée COMMUNEapp.

Une fois l'application téléchargée, il vous suffira de taper le code postal de Mézières FR (**1680 ou 1684**), et ainsi accéder aux messages et informations de votre Commune.

Lors de l'envoi de nouveaux messages, vous recevrez une notification. Celles-ci sont bien sûr paramétrables. Nous nous réjouissons de pouvoir être encore plus proches vous.

Le Conseil communal de Mézières FR

Téléchargez l'application grâce aux QR codes ci-dessous:



Administration communale - route de l'Eglise 5 - case postale - 1684 Mézières (FR)

Tél : 026 652 33 93 - email : secretariat@mezieres-fr.ch - www.mezieres-fr.ch

Ouverture du secrétariat : mardi de 08h00 à 11h30 - mercredi de 13h30 à 16h00 - jeudi de 15h00 à 19h00

90 ans Mme Simone Dénervaud

Le 19 février dernier, Mme Dénervaud de Berlens a fêté ses 90 ans. Le Conseil communal et le Conseil de paroisse ont eu le plaisir de la féliciter et lui apporter une petite attention.



Experts
en solutions
énergétiques
globales

LE CHAUFFAGE À DISTANCE

Notre solution locale et durable pour votre confort.

groupe 

